

## Choix des matières en L3

Par **MIAA**, le **12/07/2011** à **12:21**

Bonjour à tous,

je suis à la fac Paris V (Descartes) et je passe en septembre prochain en L3. Habitée des rattrapages et même de la conditionnelle, j'ai réussi à tout rattraper cette année afin d'arriver en L3 avec une moyenne pour chaque semestre depuis ma L1 avoisinant les 11.

L3 rime avec choix des matières et donc de la dominante de ma licence, et je suis je vous l'avoue, complètement pommée.

Je me débrouille moyennement en privé et en public, mais j'ai une préférence pour le public. Par la suite, j'aimerais éventuellement me tourner vers un master en droit international humanitaire et/ou des droits de l'Homme, ou encore en droit communautaire, ou bien en droit fiscal (je n'ai pas réellement de projet défini, vous l'aurez compris).

Ainsi, je me permets de vous présenter le choix de matières que je pense faire pour ma L3, et j'aimerais savoir ce que vous en pensez, sachant donc que je n'ai pas de facilités confirmées dans un des domaines, que je préfère le public, et que je suis plutôt moyenne, dans l'ensemble, [color=#FF4000:36yizbnu]et que j'ai 3 TD à choisir pour chaque semestre entre les UE1 et UE2.[/color:36yizbnu]

[b:36yizbnu]S5[/b:36yizbnu]

[u:36yizbnu]UE1 : Droit public[/u:36yizbnu]

- CM Droit international public ([color=#FF0000:36yizbnu]je choisis ce TD[/color:36yizbnu])
- CM Droit administratif des biens
- CM Droit des libertés fondamentales ([color=#FF0000:36yizbnu]je choisis ce TD[/color:36yizbnu])

[u:36yizbnu]UE2 : Droit privé[/u:36yizbnu]

- CM Régime de l'obligation
- CM Droit social ([color=#FF0000:36yizbnu]je choisis ce TD[/color:36yizbnu])

[u:36yizbnu]UE3 : Ouverture[/u:36yizbnu]

J'ai le choix entre :

- CM droit de la fonction publique ([color=#FF0000:36yizbnu]ce que je veux choisir[/color:36yizbnu]) OU
- CM histoire du droit des obligations OU
- CM histoire du droit des personnes et des biens OU
- CM problèmes économiques et monétaires européens OU
- CM histoire des droits fondamentaux OU
- CM droit civil des biens

-----  
[b:36yizbnu]S6[/b:36yizbnu]

[u:36yizbnu]UE1 : Droit privé[/u:36yizbnu]

- CM Procédure civile ([color=#FF0000:36yizbnu]je choisis ce TD[/color:36yizbnu])
- CM Droit des sûretés
- CM Droit des sociétés

[u:36yizbnu]UE2 : Droit public[/u:36yizbnu]

- CM Droit fiscal général ([color=#FF0000:36yizbnu]je choisis ce TD[/color:36yizbnu])
- CM Droit de l'Union Européenne ([color=#FF0000:36yizbnu]je choisis ce TD[/color:36yizbnu])

[u:36yizbnu]UE3 : Ouverture[/u:36yizbnu]

j'ai le choix entre soit :

- CM Droit international public [color=#FF0000:36yizbnu](j'hésite)[/color:36yizbnu] OU
- CM Histoire des faits politiques et sociaux au XXe OU
- CM Droit des contrats civils et commerciaux OU
- CM Protection européenne et internationale des droits de l'Homme

[color=#FF0000:36yizbnu](j'hésite)[/color:36yizbnu] OU

- CM Droit et comptabilité générale

Merci d'avance ![/color][[/color][[/color][[/color][[/color][[/color][[/color][[/color][[/color][[/color]

Par **bulle**, le 13/07/2011 à 09:57

Bonjour,

Pourquoi ne pas prendre "Droit administratif des biens" au S5?

Si vous souhaitez vous orienter vers un cursus de droit public, je pense qu'il est plus cohérent de prendre toutes les matières de droit public en TD et de laisser le droit privé de côté.

Pour le S6, le choix des TD me paraît cohérent. Pour l'option, il serait plus judicieux de prendre "droit international public" vu que vous voulez vous orienter vers le domaine du droit européen ou international.

Bonne journée

Bulle

Par **MIAA**, le 13/07/2011 à 11:26

Merci pour votre réponse.

En fait, ne pas choisir Droit administratif des biens au S5 relève d'un choix stratégique : en

effet, le professeur de Droit administratif des biens est réputé pour être très conciliant, à l'écoute et humainement juste pour ses oraux; ainsi, si on ne prend pas le TD pour cette matière, on se retrouve avec lui à l'oral avec donc plus de chances de réussir.